ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rénovation urbaine

Question au Gouvernement n° 3092

Texte de la question

QUARTIERS PRIORITAIRES ET COHÉSION SOCIALE

M. le président. La parole est à Mme Gilda Hobert, pour le groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.

Mme Gilda Hobert. Madame la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville, une nouvelle cartographie des quartiers prioritaires est appliquée à l'ensemble du territoire français.

Lyon a eu le plaisir de vous accueillir jeudi dernier, à l'occasion de la signature du contrat de ville qui définit la nouvelle politique de la ville dans la métropole lyonnaise jusqu'en 2020.

Plusieurs députés du groupe Les Républicains. Ah ! Quel honneur !

Mme Gilda Hobert. Au sein de notre métropole lyonnaise, trente-sept quartiers qui sont désormais prioritaires, tandis que vingt-neuf sont répertoriés comme quartiers en veille active. Le tournant pris par la politique de la ville – s'adapter aux problématiques spécifiques de chaque territoire identifié comme particulièrement fragile et précarisé – permet à cette politique d'être plus attentive et plus efficiente. Cela nous semble très positif.

Nous devons néanmoins rester extrêmement vigilants en cette période de repli, de crise identitaire et de risques de radicalisation : les quartiers « seulement » déclarés en veille active, si j'ose dire, ou sortis du dispositif, se sentent délaissés.

Dans ces territoires, pourtant, le chômage est souvent un lieu commun, une infâme normalité : le sentiment d'injustice qui en découle est le terreau des actes d'incivisme.

Je suis, comme mes collègues, régulièrement alertée par les associations et éducateurs qui effectuent un travail en profondeur et agissent en faveur du lien social de façon à éviter que ces quartiers ne deviennent des zones de non-droit.

Madame la secrétaire d'État, dans ce nouveau contexte de baisse des dotations, quels soutiens concrets le Gouvernement compte-t-il apporter aux collectivités locales et territoriales, et selon quelles modalités, en vue de permettre aux associations et aux acteurs de terrain, dans ces quartiers en veille ou sortis du dispositif, de poursuivre leur engagement en faveur de la cohésion sociale et du vivre ensemble ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.)*

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville.

Mme Myriam El Khomri, *secrétaire d'État chargée de la politique de la ville.* Madame la députée, j'ai en effet eu le plaisir de me rendre à Lyon, la semaine dernière, lors de la signature du contrat de ville de la métropole du Grand Lyon. Avec Sylvia Pinel, j'ai assisté à cette occasion à la démolition de la barre no 230 du quartier de La Duchère.

Ce moment était à la fois positif pour ce quartier et riche en émotions. Si je l'évoque, c'est qu'à l'image de cette opération de rénovation urbaine, il y a, en matière de politique de la ville, un avant et un après.

L'objectif de la politique de solidarité n'est pas de maintenir un territoire dans la géographie prioritaire mais bien de l'en faire sortir. Avec la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite « loi Lamy », nous avons donc, avec vous, décidé de concentrer l'intervention publique sur 1 500 quartiers au lieu de 2 500.

Ce n'est pas une mesure d'économie, puisque le budget du ministère de la ville a augmenté. Nous aurions évidemment pu délaisser purement et simplement les 1 000 quartiers sortants, mais ce n'est pas le choix qui a été fait. En effet, si la situation s'y est objectivement améliorée, nous avons bien conscience qu'elle demeure néanmoins fragile.

Dans six ans, lorsque nous actualiserons la géographie prioritaire, l'objectif n'est pas de dénombrer encore plus de quartiers du même nom. La loi prévoit donc un statut particulier de « veille active », afin de maintenir une vigilance sur la situation sociale des quartiers concernés. Je sais que Gérard Collomb et l'ensemble des élus de la métropole du Grand Lyon y sont particulièrement attentifs.

Concrètement, la veille active signifie le maintien d'une ingénierie, de dispositifs performants tels que la réussite éducative, mais aussi, jusqu'à son terme, du conventionnement *a minima* des adultes-relais. Cela signifie également la recherche de financements de droit commun par l'ensemble des partenaires.

Je me félicite notamment que le Grand Lyon ait décidé de se doter d'un délégué du préfet chargé exclusivement de ces quartiers en veille active.

Vous l'aurez compris, avec l'ensemble du Gouvernement, avec Patrick Kanner, ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, et Thierry Braillard, secrétaire d'État aux sports, nous mettons le paquet sur ces quartiers prioritaires. Je peux vous indiquer qu'en outre nous y maintenons des subventions bien plus importantes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.)*

Données clés

Auteur : Mme Gilda Hobert
Circonscription : Rhône (1re circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 3092
Rubrique : Urbanisme
Ministère interrogé : Politique de la ville
Ministère attributaire : Politique de la ville

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 juillet 2015
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 9 juillet 2015